



Interdictions bancaire abusif

Par **picatchou**, le **03/01/2011** à **18:57**

Bonjour,
tous d'abord merci pour ce site. voilà ma question. je suis commerçant et en 2003 certain problèmes d'ordre privé m'ont mis en interdictions bancaires. et au jour d'aujourd'hui je suis toujours interdit bancaire.. tout cela parce que paraît-il un créancier a mis un chèque à la banque que quelque année plus tard.. comment prouve-t-on que pendant mon interdiction je n'ai pas fait de chèques à qui qu'onque.. les talons et numéros de chèques peuvent prouver que le chèque en question a été fait il y a très longtemps. l'erreur commise de ma part et que je n'ai pas mis de date sur ce fameux chèque.. cette interdiction me pourrit la vie depuis maintenant 8 ans... aidez-moi s'il vous plaît à trouver une solution.. merci

Par **Marion2**, le **03/01/2011** à **19:05**

Evidemment, si vous n'avez pas mis de date sur le chèque, la personne qui était en possession de ce chèque a indiqué la date qui l'arrangeait.

A quelle date ce chèque a-t-il été déposé à la Banque ?

On ne donne jamais un chèque non daté.